**Communiqué de presse**

**Rabat, le 24 Mars 2022**

**Présentation de la conformité Ecosystème aux catégories professionnelles ayant intégré les régimes des Travailleurs Non-Salariés cible de la généralisation de l’Assurance Maladie Obligatoire.**

M. Omar SEGHROUCHNI, Président de la CNDP (Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel) et M. Hassan BOUBRIK, Directeur Général de La CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale), coaniment ce jeudi 24 mars 2022, à Rabat, une série de webinaires en mode hybride au sujet du programme de généralisation de l’AMO, souhaité par Sa Majesté le Roi, Mohammed VI, que Dieu l’assiste.

Ces webinaires visent à présenter aux banques, opérateurs de télécommunication, les caisses de retraite, les compagnies d’assurance, les organismes de liaison, les réseaux de proximité externe, les organismes institutionnels, les universités et écoles d’enseignement supérieur public et privé les principes et l’organisation de la conformité écosystème pour la protection des données à caractère personnel.

Cette approche de conformité écosystème permet de déployer la conformité à la loi 09-08, relative à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel, d’une façon efficace et compatible avec les exigences de délai du programme de généralisation de l’AMO.

**A propos de la CNSS**

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est un établissement public, acteur majeur de la protection sociale, placé sous la tutelle du ministère de l’économie et des finances.

La CNSS est en charge de gérer Les régimes de protection sociale et médicale au profit des salariés du secteur privé et les travailleurs non-salariés.

**A propos de la CNDP**

La protection de la vie privée, au Maroc, est consacrée par l’article 24 de la Constitution du Royaume : « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée. … »

La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a été créée par le Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel. ( BO n° 5714 du 05/03/2009).